

Opération "Thermo-Copro"

Contexte du projet

Dans le cadre d'un **partenariat**, l'**Alec 42** (Agence Locale de l'Énergie et du Climat du département de la Loire) **et Unis** (Union des Syndicats de l'Immobilier) se sont associées pour développer le programme "Thermo-copro".

L'opération, **portée par l'Alec 42**, est principalement située sur les 2 grandes agglomérations du département (Roanne et St Etienne).

Cette opération est **également déclinée sur** le secteur de **la précarité énergétique** sur le territoire de St Etienne Métropole ("Thermo-copro PE")



Exemple de cliché issu de l'opération Thermo-Copro

Objectifs annuels / Chiffres clés indicateurs



L'objectif est de réaliser de **60 à 90 thermographies de copropriétés par an**.

Un an après les premiers rapports, le taux de **passage à l'acte est important** :

- 33% ont souhaité des informations complémentaires
- **20% ont réalisé un audit**
- **25% ont réalisé des travaux** de performance énergétique

Étant donnée le temps nécessaire à la prise de décision en copropriété, ces chiffres sont amenés à augmenter au cours des prochaines années

Description de l'accompagnement

L'opération « Thermo-copro » consiste en une **campagne de thermographies des façades extérieures des copropriétés** sur un secteur géographique délimité.

L'objectif de ces campagnes est de sensibiliser les copropriétés (copropriétaires + Syndics) afin de les inciter à engager la copropriété dans une démarche de performance énergétique (lancement d'un audit, réalisation de travaux...).

Etape 1 : **identification des copropriétés** potentiellement **intéressées** en lien avec les syndicats (idéalement en fin d'été),

Etape 2 : **sélection** des copropriétés retenue (**en automne**)

Etape 3 : **réalisation des thermographies** (**période hivernale**)

Etape 4 : rédaction des **rapports d'intervention + présentation** aux syndicats et conseils syndicaux (hiver / printemps)

Etape 5 : suite à donner - **incitation à poursuivre** la démarche **vers la réalisation de travaux**.

Témoignage

Nicolas PICHOT, Chargé de mission Habitat, ALEC 42 :



« En 2 années, plus de 150 copropriétés ont fait l'objet d'une thermographie de façade.

Le taux de passage à l'acte est intéressant (pour le secteur de la copropriété) : près de 20% des copropriétés ont engagées un audit énergétique et 25% se sont engagées dans la réalisation de travaux énergie ; et ce moins de 2 ans après l'intervention "thermo-copro". »

Moyens mis en place / financement



Exemple de matériel nécessaire

L'achat d'une caméra thermique (associé de son grand angle de 90°) a été nécessaire pour, de type d'opération, et deux chargés de missions ont été formés à l'utilisation de la caméra thermique.

Le co-financement de l'opération a été possible grâce aux différents partenaires cités ci-dessous.

Les partenaires de l'opération



Rhône-Alpes Région

